

Contribution au Grand Débat National

C'est la mode en ce moment, et puisqu'on nous le demande, pourquoi je me priverais de vous donner mes propositions pour un monde meilleur, moins pollué, plus juste et donc plus vivable pour tous...

Bien sûr, en tant que Français vivant dans un village semi-urbain, mes propositions seront surtout développées pour mon monde à moi, c'est logique. Il est bien évident qu'il faudra qu'elles soient confrontées à d'autres mondes, plus urbanisés ou d'autres encore plus ruraux...

Généralités. L'État est laïc. Aucune considération de religion ainsi que de sexe ne doivent rentrer en considération pour l'établissement des lois. Les lois sont faites par le peuple et pour le peuple. Le peuple est souverain, il s'exprime par vote de façon régulière. Les droits de l'homme, des citoyens et des enfants sont les garants de l'unité nationale. Nul n'est censé ignorer la loi. Le principe du pollueur-payeur est valable pour tous, des entreprises aux individus. **Tous** les signes religieux sont strictement interdits dans les espaces publics, à l'école et sur les lieux de travail. L'école est publique et universelle, seules les sciences sont enseignées, les écoles confessionnelles sont interdites. Les langues régionales reconnues seront légalisées. L'apprentissage de l'Espéranto devient la deuxième langue obligatoire dans tous les établissements scolaires. Le Français et/ou l'Espéranto sont les seules langues admises sur les lieux de travail. Fin de l'anonymat sur les réseaux sociaux, chacun doit assumer ses écrits. Un service civique de 2 mois sera institué pour tous entre 18 et 25 ans avec au moins 5 semaines de stage dans les grands services publics (pompiers, militaires, gendarmerie, police, secours civils, Croix-Rouge, etc...) au choix des stagiaires. Il est rémunéré et obligatoire pour l'acquisition de la nationalité française pour les étrangers et l'obtention du permis de conduire pour tous...

Propositions politiques. Suppression immédiate du Sénat et du Conseil constitutionnel. Remplacement par un Conseil des Sages avec 2 collèges égaux, représentants les organisations politiques et Syndicales avec un mandat de 4 ans

non renouvelable et à parité hommes/femmes. La représentativité de chaque collègue est proportionnelle aux votes politiques et aux élections professionnelles. Mandat de 4 ans aussi pour le Président de la République ainsi que de 4 ans pour les députés, avec des élections en alternance tous les 2 ans. Élection du Président au suffrage universel à deux tours. Suppression des départements avec leur remplacement par des zones métropoles de proximité librement choisies en tenant compte de la population et de la superficie de la zone. Ces zones métropoles seraient dotées de tous les pouvoirs des départements actuels, avec un préfet, et regroupées dans des régions politiques elles aussi librement choisies par les communes situées aux marges. Élection des députés à la proportionnelle, à un seul tour, dans les zones métropoles au prorata du nombre d'habitants et à la surface de la dite zone pour ne pas désavantager les zones rurales. Suppression des cantonales, mais création d'une assemblée des maires au niveau des zones métropoles avec un vote par mandats représentatifs du nombre d'habitants de leur commune (une voix pour 1 000 par exemple). Les communes restent en place et restent autonomes. Libres à elles de se regrouper sans contrainte pour des projets précis. Élection des maires tous les 4 ans, en même temps que les députés et sous les mêmes conditions. Plus d'obligation pour le nombre de conseillers municipaux sauf un plancher d'au moins 4 conseillers à parité hommes/femmes pour 1 000 habitants. Liberté aux communes de créer des commissions pour des projets précis avec les habitants volontaires mais chapotées par au moins un élu. Possibilité de créer des référendums à tous les niveaux politiques (État, région, zone métropole et commune) soit sur demande d'au moins un tiers des élus, soit sur demande des citoyens avec un nombre de demande à définir pour chaque niveau politique. Tout élu doit obligatoirement être affilié à un parti politique avant l'élection. Il ne peut changer de parti durant son mandat sous peine d'être déchu de son mandat. Tout élu, peut importe son niveau d'élection, peut être révoqué à vie en cas de manquement aux lois de la République dûment constaté et prouvé. Il est immédiatement suspendu de son mandat dès connaissances des faits délictueux, quitte à le remettre en 'place' en cas d'innocence. Il en est de même pour les ministres et assimilés. Les élus représentent le peuple et uniquement le peuple. Tout élu pris en flagrant délit de prosélytisme économique pour des entreprises ou

groupes industriels est immédiatement révoqué et inéligible à vie. Chaque élu ne peut faire plus de 3 mandats, consécutifs ou pas. Les élections restent comme actuellement, possibilité d'utiliser des machines à voter à la condition impérative que les votes puissent être contrôlés à posteriori par 'papier'⁽¹⁾. Le vote est obligatoire dès l'âge de 16 ans pour tous les citoyens français. Même plus, il devient une des pièces maîtresses de la vie communautaire. En cas de manquement au vote, impossibilité d'avoir des pièces d'identité, carte Sécu, secours financiers, etc... L'accès aux votes par procuration reste bien sûr possible et devra être amélioré pour que tous puissent y participer. Liberté d'association pour toutes les activités à but non lucratif qui respectent les lois de la République, avec un contrôle financier annuel des recettes-dépenses. Toutes les activités lucratives, sportives ou autres (y compris les communautés religieuses), deviennent des entreprises et seront soumises aux règles financières des entreprises. Les organisations politiques, syndicales et ONG qui vivent avec les cotisations des adhérents, auront un statut particulier...

Propositions économiques. Fin de l'énergie nucléaire le plus rapidement possible. Suppression pure et simple du CICE qui ne sert qu'à remplir la poche des actionnaires. Suppression de la TVA, impôt injuste qui frappe les plus faibles revenus. Impôt direct et proportionnel pour tous avec un barème progressif. Des aides économiques peuvent être accordées aux entreprises à la condition que cela crée effectivement des emplois. Le partage du travail est la règle avec application des 30h00 par semaine pour tous les salariés, suppression des heures supplémentaires. Création d'une taxe écologique pour tous les produits importés équivalent au minimum à 50% de son prix d'achat pour les importations européennes ainsi que d'Afrique du Nord et, au minimum à 100% pour tous les autres produits importés. Cette taxe écologique a pour objectif de favoriser la production au plus près des lieux de consommation. Tous les produits industriels créés ou vendus en France devront avoir une durée de vie minimale de 10 ans pour lutter contre le pas cher qui, en pollution, coûte énormément à la société. La dette française, déjà plusieurs fois payée, sera liquidée d'un trait de plume. Création d'une vraie banque populaire et obligatoire qui offrira un compte gratuit avec carte bleue

et des possibilités de prêts comme le font les banques actuelles, mais qui sera la seule à offrir un livret de dépôt rémunéré au minimum au taux de l'inflation. Cette banque sera aussi la seule habilitée pour se faire verser son salaire, pension et autres versements publics. Au moins un bureau sera installé dans chaque commune d'au moins 1 000 habitants, bureau qui sera appelé 'Services publics'. Il pourra aussi servir de poste, d'accès internet gratuit, de réception de colis postaux, vente de billet SNCF/Transports publics, etc... dans les zones à faible densité de population. Cette banque sera aussi la banque de l'État et des entreprises nationales, elle ne pourra en aucun cas être une banque d'affaires...

Au niveau des entreprises. Trois catégories : celles qui emploient plus de 50 salariés dites Grandes Entreprises (GE), celles entre 10 et 50 salariés dites Petites Entreprises (PE) et celles de moins de 10 salariés dites Entreprises Artisanales (EA). Suppression des auto-entrepreneurs, ils deviennent des salariés autonomes payés par CESU⁽²⁾. Le chiffre d'affaires de toutes les entreprises (commerciales ou pas) installées en France sera publié chaque année. Il ne peut y avoir de 'royalties' supérieures à 5% du chiffres d'affaires. L'écart de salaire du moins bien payé avec le mieux payé ne doit pas être supérieur à 5. Les cotisations sociales employeurs ne seront plus calculées sur la masse salariale, mais sur le chiffres d'affaires, comme pour les impôts, là aussi progressif comme pour les particuliers. Toutes les entreprises qui réalisent un chiffres d'affaires en France doivent obligatoirement avoir leur siège social en France et le principal dirigeant doit être lui aussi domicilié en France. Chaque GE et PE ainsi que les Organismes Publics, doivent avoir un Comité d'Entreprise (CE) et chaque Atelier ou unité de production doit avoir des Délégués du Personnel (DP) au prorata du nombre de salariés, ils font aussi office de Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT). Le Comité d'Entreprise reçoit une subvention égale à 0,5% du chiffres d'affaires de l'entreprise. Pour les EA le CE, les DP-CHSCT ne font qu'un. Les élections CE et DP ont lieu tous les 2 ans. Le temps de trajet supérieur à 15 minutes est payé comme temps de travail. Chaque salarié, public ou privé, est affilié obligatoirement au syndicat de son choix et paye une cotisation égale à 0,10% de son salaire, c'est aussi valable pour les salariés autonomes, elle sera prélevée sur le compte bancaire.

Les salariés peuvent changer de syndicat en début d'année. Seules les organisations syndicales reconnues peuvent avoir des délégués CE ou DP-CHSCT. Il ne peut y avoir d'autres ressources pour les syndicats et pour les partis politiques que celles des cotisations des adhérents. Les impôts ne sont plus prélevés par les entreprises, mais définis en début d'année par les salariés sur la base des salaires de l'année précédente et prélevés au 1/12 par mois. Les salaires payés par l'employeur aux salariés sont nets, exempts de toutes cotisations. Par contre, l'employeur (ou le CESU) calcule un pourcentage de salaire pour la Sécu (6%) et la retraite (4%), le déclare à un organisme collecteur spécial qui lui, prélèvera directement les sommes sur le compte bancaire du dit employé⁽³⁾ ...

Santé. Tous les travailleurs, en entreprise ou au CESU sont obligatoirement affiliés à la Sécu. Cet organisme rembourse 80% des médicaments autorisés, lunettes... mais 100% des consultations de toutes natures, soins dentaires et les opérations chirurgicales indispensables. Les syndicats sont seuls habilités à créer des mutuelles, libres à elles de compléter les prestations de la Sécu moyennant une cotisation supplémentaire différenciée selon le niveau des prestations offerts...

Transports. Les navires gros consommateurs d'énergie ultra-polluante seront interdits d'accoster nos ports moteurs en marche depuis au moins 20 kilomètres des côtes, ils devront être tractés par des remorqueurs. Le transport ferroviaire ne fait qu'un et il est indivisible. Le transport de transit international est obligatoirement ferroviaire. Le transport routier ne peut être utilisé que pour les enlèvements et les dessertes terminales. Une dérogation est autorisée pour le transport propre aux entreprises du bâtiment ou de relations interentreprises à très faibles distance (moins de 200 kilomètres). Le transport routier est limité à 50 km/h, celui des voitures à 90 km/h maxi et sur autoroutes. D'ici un temps à définir, tous les moteurs utilisant une énergie fossile ne doivent pas dépasser une consommation maxi de 3 litres au 100 kilomètres (développement de l'hybride), aux constructeurs de s'adapter. Bien sûr, tous les autres modes de propulsion seront à développer (voitures solaires, à moteur à air comprimé, à hydrogène, etc...). Les voitures électriques ne sont pas le palliatif des voitures à moteur à explosion, elles ne

pourront être que louées⁽⁴⁾ et devront être récupérées par les constructeurs pour éviter la pollution...

Commerces. Il faut impérativement redonner vie à nos commerces de proximité pour éviter la pollution automobile et les gaspillages. Pour ce faire, la vente d'alcool et de légumes frais seront interdits dans les grandes surfaces supérieures à 500m². Tous les parkings supérieurs à 10 000 m² devront avoir des surfaces qui laissent passer l'eau de pluie⁽⁵⁾. Pour les zones rurales, la vente ou la distribution à domicile par regroupement des commerçants locaux sera en partie subventionnée. Tous les emballages autres que verres, cartons, fer et aluminium devront être repris par les vendeurs, puis les fabricants. Tous les contenants à boisson, petits ou gros, peut importe le matériau, seront consignés pour éviter la prolifération des déchets. Les contenants en plastiques seront taxés...

Vie sociale. Toute nouvelle construction devra être à énergie positive. Internet et le téléphone fixe devront être obligatoirement présents dans chaque foyer sur le territoire national, y compris chez les ultra-marins. Le réseau de communication devra être amélioré partout en même temps et pour tous. Les cours de soutien scolaire par internet sur les 3 piliers de l'éducation (lire/écrire/compter) seront gratuits pour tous les enfants de France. Aucun enfant du primaire ne devra faire plus de 20 kilomètres de transport pour se rendre à l'école. L'école, au moins jusqu'à la fin du secondaire, est totalement gratuite y compris pour la cantine (sauf pour les vêtements). Dans un monde où la régulation des naissances est maîtrisée, ou l'IVG est libre d'accès et gratuit, suppression des allocations familiales et de toutes celles données directement aux ménages. Ceux qui font des ribambelles d'enfants les assument. Les familles dans le besoin, ce qui hélas arrive, pourront avoir des secours au cas par cas par les CCAS des communes. Le Smig est porté à 1 500 € brut par mois, avec la suppression de la TVA, cela double quasiment le salaire minimum. Aucune pension de retraite ne pourra être inférieure à 1 000€, ce minimum sera aussi celui de tous les ménages de France, avec un complément par nombre de résidents au domicile. Les impôts locaux seront proportionnels aux revenus des ménages, avec un barème fixe national. Les communes défavorisées

pourront percevoir des aides spécifiques de la zone métropole auxquelles elles sont rattachées. Comme pour les communes, les zones métropoles prélèveront elles aussi un impôt proportionnel aux revenus (couplé à celui de la commune) avec un barème fixe national. Tous les revenus (Smig, pension, etc...) seront indexés sur l'inflation. Tous les résidents en France, sauf les enfants, devront payer des impôts, même si cette cotisation est minime...

Guy Fluchère

13570 BARBENTANE

(1) Il existe des machines à voter qui, à chaque vote, impriment un papier de contrôle, donc possibilité de vérification/validation en complément du vote électronique. Toutefois, et toutes les études le prouvent, un vote électronique coûte bien plus cher qu'un vote papier (amortissement des machines). Il existe des solutions combinant papier pour voter avec un dépouillement électronique simple sans machine spécialisée (comme le fait la SNCF), cela semble la bonne solution pour dépouiller rapidement un vote avec un coût très faible, cela permet aussi un contrôle à posteriori. Le vote Internet n'est pas autorisé, trop sujet à tripatouillage.

(2) Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) devient le moyen de paiement des salariés autonomes, peu importe leur profession.

(3) Je me méfie des collectes laissées au bon vouloir des patrons, combien ne sont jamais reversées aux organismes collecteurs. Avec cette méthode, la triche n'est plus possible.

(4) Les voitures électriques, de part la conception des batteries, sont encore plus polluantes que celles à essence.

(5) L'imperméabilité des surfaces est un fléau qu'il faut combattre au plus tôt, car de ce fait les nappes phréatiques ne sont plus alimentées et pire encore, cela favorise l'écoulement trop rapide des eaux pluviales vers les rivières ce qui provoque des inondations.